# LE REEMPLOI DANS LES TERRITOIRES DES PLANS ET PROGRAMMES DE PREVENTION DES DECHETS

# 2010-2014

**Janvier 2015**

Marché réalisé pour le compte de l'ADEME

par le groupement LM Environnement / Awiplan / RDC Environnement

Contrat n°1306E0008

**Coordination technique :** Agnès JALIER – Service Consommation et Prévention – Direction Economie Circulaire et Déchets – ADEME Angers

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**SYNTHÈSE THÉMATIQUE**

**En partenariat avec :** Réseau A3P

**Rédaction** réalisée pour le compte de l'ADEME par :
**LM Environnement** : Lydia MORLOT
**RDC Environment** : Isabelle DESCOS, Mélanie COPPENS
**AWIPLAN** : Jean-Michel SIDAINE

**Coordination technique** : **Agnès JALIER-DURAND –** Direction Economie Circulaire et Déchets
Service Consommation et Prévention - ADEME Angers

**REMERCIEMENTS**

**Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :**
**Agnès JALIER-DURAND, Nicolas NOYON, Agnès HEYBERGER** (ADEME, Angers)
**Elsa THOMASSON** (ADEME, DR Rhône-Alpes)
**Véronique MARIE** (ADEME, DR Bretagne)
**Valérie JOUVIN** (ADEME, DR Ile-de-France)
**Benoît PUJOL** (SICTOBA)
**Stéphanie FERARD** (SMICTOM des forêts)
**Nicolas POUTEAU** (Conseil Régional Ile-de-France)

**Au référent technique ADEME de la thématique :**
**Agnès JALIER-DURAND** (ADEME, Angers)

**Avis au lecteur :**

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des Plans et Programmes Locaux de Prévention des déchets ; elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P ; les animateurs de ces PPP contribuent aussi activement à la rédaction de fiches « action-résultat» consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires. Aujourd'hui, l'ADEME souhaite faciliter l'accès à cette importante ressource au travers de synthèses thématiques, actualisées régulièrement. Cette synthèse porte sur **le réemploi** ; elle permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expériences sur ce thème, tout en ayant pour objectif de donner :

➔ Dans chaque chapitre, une description rapide et hiérarchisée des approches mises en place par les collectivités en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation.

➔ Dans les encarts, une présentation en quelques lignes d'une sélection de fiches « action-résultat » choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, une liste de ressources complémentaires et de fiches « Opérations exemplaires » permettent d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons bonne lecture et bonne navigation.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

# SOMMAIRE


1 LES ENJEUX DU REEMPLOI A LA PREVENTION DES DECHETS ..... 5

2 CIBLES ET OBJECTIFS DES ACTIONS MENEES PAR LES COLLECTIVITES ..... 6

3 LES ACTIONS A DESTINATION DES MENAGES ..... 7

3.1 Les actions de sensibilisation ..... 7

3.2 Les actions de type « foyers témoins » ..... 9

3.3 L'événementiel ..... 10

3.4 Les actions de démonstration et de terrain ..... 11

4 LES ACTIONS A DESTINATION D'AUTRES CIBLES ..... 13

4.1 Les actions à destination des scolaires et périscolaires ..... 13

4.1.1 Les actions de sensibilisation ..... 13

4.1.2 Les actions de démonstration et de terrain ..... 14

4.2 Les actions à destination des agents des collectivités ..... 14

4.3 Les actions à destination des recycleries ..... 15

4.4 Les actions à destination des organisateurs d'évènements ..... 16

5 LES FORMATIONS DES ACTEURS ..... 17

6 LES CONDITIONS DE LA REPRODUCTIBILITE DES ACTIONS ..... 17

7 POUR ALLER PLUS LOIN L'ADEME VOUS PROPOSE ..... 18

8 FICHES « OPERATIONS EXEMPLAIRES » ..... 19

| | |
|---|---|
| A3P | Animateur de plans et programmes de prévention des déchets |
| CCI | Chambre de commerce et d'industrie |
| CMA | Chambre de métiers et de l'artisanat |
| EPCI | Etablissement public de coopération intercommunale |
| ESS | Economie sociale et solidaire |
| ETP | Equivalent temps plein |
| SERD | Semaine européenne de la réduction des déchets |

# 1 LES ENJEUX DU REEMPLOI A LA PREVENTION DES DECHETS

Le **réemploi** est défini dans la Directive cadre Déchets comme *«toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus»*. Cette définition est reprise dans le droit français à l'article L. 541-1-1 du Code de l'environnement. Cette action est perçue comme une démarche responsable et son image auprès des Français est positive (source : les Français et le réemploi des produits usagés, ADEME 2012.

La réutilisation, quant à elle, consiste à utiliser de nouveau des produits, matières ou substances qui sont passés par le statut du déchet, après avoir subi une opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation pour les préparer à être réutilisés, sans autre opération de prétraitement. **Le réemploi se distingue donc de la réutilisation par le fait que cette dernière implique que le bien soit passé par le statut de déchet**. Il ne s'agit donc plus de prévention. Dans la pratique, ces deux notions sont souvent considérées ensemble. Les actions dont l'objet principal est la réutilisation ne sont donc pas reprises dans cette synthèse.

Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 a dédié un axe stratégique du programme au réemploi, notamment l'axe 5 « **Réemploi**, réparation et réutilisation ».

Note : les actions dont l'objet principal est la réparation ne sont pas reprises dans cette synthèse mais seront présentées dans une fiche de synthèse « réparation ».

Les types d'acteurs du réemploi sont :

1) **Les acteurs en possession de biens** en bon état qui souhaitent s'en séparer (ménages, entreprises, agents de collectivités, etc.)
2) Les structures de réemploi qui sont l'intermédiaire entre les acteurs en possession de biens en bon état qui souhaitent s'en séparer et ceux qui souhaitent acquérir des biens de seconde main
   - **les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS**) : On retrouve 3 grands réseaux spécialisés dans les ESS : le Mouvement Emmaüs, la Fédération ENVIE et le Réseau des Ressourceries. A ces réseaux s'ajoutent les œuvres caritatives telles que la Croix-Rouge française, l'Armée du Salut et les nombreux acteurs de l'insertion;
   - **les acteurs de l'occasion** représentés par les journaux de petites annonces, les sites internet de mise en relation, les vide-greniers, les brocantes, les dépôts-ventes, les revendeurs ainsi que les manifestations ponctuelles telles que les bourses aux vêtements.
3) **Les acteurs qui souhaitent acquérir des biens** de seconde main (ménages, entreprises, agents de collectivités, etc.)

Les biens concernés par le réemploi sont de tous types : textiles, équipements électriques et électroniques, mobilier, articles de décoration, équipements de loisirs, outillages, produits de construction, etc.

| Le réemploi en chiffres | |
|---|---|
| ✓ Les quantités de biens réemployés et réutilisés par an sont estimées à **940 000 tonnes** pour un gisement potentiel de près de 9.3 millions de tonnes par an (données 2013)<br>✓ L'occasion génère environ 80% de ces flux.<br>✓ Les acteurs du réemploi et de la réutilisation forment au total plus de **5 400 structures** et représentent environ **22 000 ETP** (données 2013) | 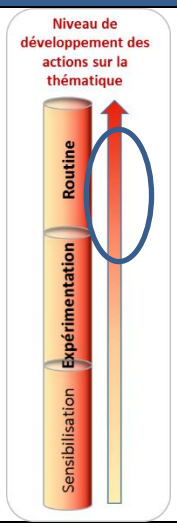 |
| Entre début 2010 et mars 2013, les 476 territoires des plans et programmes de prévention des déchets (PPPD) ont mené 4147 actions de prévention des déchets, dont **496 actions pour favoriser le réemploi des biens.** | |

# 2 CIBLES ET OBJECTIFS DES ACTIONS MENEES PAR LES COLLECTIVITES

L'objectif principal du réemploi de produits est de **prolonger la durée d'usage de ces produits** afin de réduire les quantités de déchets incinérés ou envoyés dans des installations de stockage de déchets. Il permet ainsi une utilisation des ressources plus efficace. Par ailleurs, le réemploi permet aux citoyens de se procurer des biens à prix réduits et permet de développer l'emploi local et l'insertion professionnelle de personnes en difficultés.

Cette synthèse distingue 5 types de cibles pour les actions de réemploi:

- Les ménages
- Les scolaires et périscolaires
- Les agents des collectivités
- Les recycleries
- Les organisateurs d'évènements

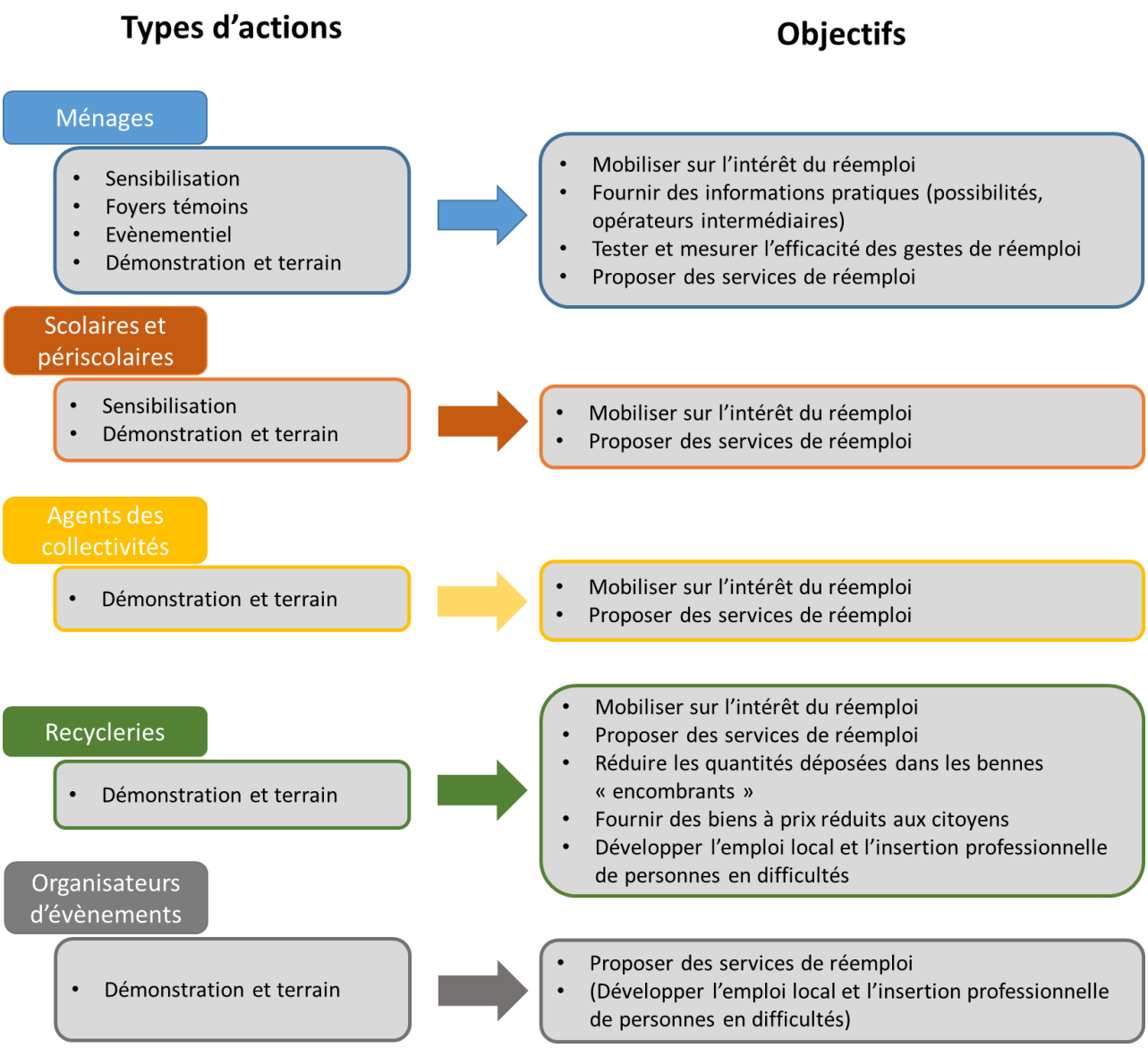


# 3 LES ACTIONS A DESTINATION DES MENAGES

## 3.1 Les actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation ont pour objectif de mobiliser les ménages sur l'intérêt du réemploi et de leur fournir des informations pratiques sur les possibilités de déposer des biens en bon état ou d'acquérir des biens de seconde main et plus précisément les opérateurs qui sont l'intermédiaire entre les donneurs et les acquéreurs de biens de seconde main présents sur le territoire.

Trois types d'actions de sensibilisation sont distingués :

- les annuaires / guides de réemploi
- la sensibilisation lors de vide-grenier / brocante
- la diffusion de films

Ces types d'action nécessitent généralement peu de moyens financiers si les actions sont réalisées en interne, mais une forte implication en temps des animateurs. Elles peuvent être réalisées par la collectivité elle-même, par des associations partenaires et/ou par des prestataires rémunérés.

**Annuaires / guides de réemploi**

L'objectif principal d'un annuaire / guide de réemploi est de faire connaître et sensibiliser les citoyens aux filières de réemploi (professionnels et économie sociale et solidaire), de les guider et les inciter à adopter des solutions alternatives à une consommation classique.

L'annuaire / guide peut recenser les structures et/ou événements du territoire ayant des missions ou des activités de réemploi, don, achat/vente d'occasion, réparation et/ou échange. Par ailleurs, il est possible d'avoir un annuaire qui service de dépôt de petites annonces de don

Il est généralement réalisé en partenariat avec d'autres acteurs tels que la CCI, la CMA, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les mairies et parfois les associations locales.

**Annuaires / guides de réemploi**

Le SICTOM de la Région de Morestel a créé son **guide du réemploi** téléchargeable sur les sites internet du SICTOM et des collectivités et associations partenaires. Il recense les structures et événements ayant des missions ou des activités de réemploi, don, achat/vente d'occasion, réparation et échange.

- ✓ 46 points de diffusion du guide (42 communes, Emmaüs Bourgoin-Jallieu, CCI Nord-Isère, CMA)
- ✓ Nombre de téléchargements : 285 en 2011, 335 en 2012 et 70 en 2013 (environ 31 000 foyers sur le territoire)

Le Conseil Général de Côte d'Or a créé un **annuaire dédié au réemploi et à la réparation.** http://www.optigede.ademe.fr/fiche/annuaire-du-reemploi-de-la-location-et-de-la-reparation Cet annuaire rassemble les coordonnées des acteurs donnant une deuxième vie aux objets en Bourgogne. L'annuaire est multi-produits, ce qui permet d'avoir une approche globale et d'intégrer tous les types d'acteurs (professionnels, brocanteurs, associations, etc.).

- ✓ 2500 structures à l'échelle régionale dans l'annuaire

**Site de don**

Il s'agit de créer un site internet qui recense les annonces de don. L'objectif est de limiter le nombre d'objets allant en déchèterie et d'aider la population à consommer de manière plus durable.

**Site de don**

La Communauté de Communes de l'Oisans a créé un **site local de don** en Oisans. Le site internet propose un service de dépôt de petites annonces de don. Il met en relation des personnes désirant se débarrasser gratuitement d'objets divers et d'autres souhaitant en récupérer.

- ✓ Actuellement environ 1 annonce par jour est déposée par un usager

**Sensibilisation lors de vide-grenier / brocante**

Il s'agit de faire prendre conscience aux organisateurs et exposants d'un vide-grenier ou une brocante qu'un invendu n'est pas forcément synonyme de déchet. Cette action de sensibilisation est réalisée tout au long de la journée et peut venir compléter les animations de la manifestation. Elle permettra d'une part de réduire la quantité de déchets générés par les invendus abandonnés en fin de vide-grenier / brocante et de décharger le travail des organisateurs en charge du nettoyage.

Il est recommandé de coupler cette action avec l'action « collecte des invendus en fin de brocante / vide-grenier » (cf. ci-dessous).

**Sensibilisation lors de vide-grenier / brocante**

Le SICTOM Loir et Sarthe a mis en place une journée de **sensibilisation des exposants d'un vide-grenier au réemploi des invendus.** Une structure de réemploi était présente tout au long de la journée afin d'assurer une bonne visibilité de l'opération et ainsi capter le maximum d'invendus.

- ✓ l'association Philodome a mobilisé 5 bénévoles sur l'ensemble de la journée
- ✓ Sensibilisation de 200 exposants au cours de la journée
- ✓ Collecte de 180 kg d'objets et meubles et 52 kg de textiles en vue du réemploi

**Diffusion de films**

Il s'agit de sensibiliser le grand public sur le thème du réemploi des objets, grâce à l'utilisation d'un film. La projection d'un film au cinéma permet d'interpeller autrement la population. Ce support de communication est assez original et permet de diffuser un message sans être dans le discours théorique de réduction de déchets.

**Diffusion de films**

Le Smictom du Centre-ouest de l'Ille et Vilaine a réalisé, en partenariat avec deux salles de cinéma, la diffusion du film « **Waste land** » suivi d'un débat organisé en présence d'acteurs du réemploi. L'objectif de cette action était de sensibiliser les jeunes et le grand public sur le thème du réemploi des objets, grâce à l'utilisation d'un film totalement en lien avec ce sujet.

- ✓ Le SMICTOM prend en charge 50% du prix de la place
- ✓ 300 personnes (principalement des élèves de différents niveaux : seconde, 3ème, 4ème, 5ème) qui ont participé au film / débat

## 3.2 Les actions de type « foyers témoins »

Les opérations de type « foyers témoins » ont pour objectif de tester et mesurer l'efficacité des gestes de prévention des ménages sur les quantités de déchets et de communiquer sur ces potentiels. Parmi les gestes proposés, l'un consiste à favoriser la seconde vie des produits.

**Foyers témoins**

La Communauté de Communes de l'Ernée a **suivi 12 foyers** durant 6 mois suite à un appel à candidatures effectué en 2012. Les foyers étaient déjà très sensibilisés, notamment au réemploi, et à la fin de l'opération 8 gestes sur 10 étaient testés et/ou déjà appliqués.

- ✓ Réduction de 2 kg/hab./an pour le geste « réutiliser ce qui peut l'être »
- ✓ Bon investissement des familles jusqu'à la fin de l'opération
- ✓ La presse a bien relayé les appels à candidatures et le retour des réunions de rencontres avec les foyers témoins

## 3.3 L'événementiel

Des actions grand public **de promotion et de sensibilisation au réemploi** se développent sous la forme **d'évènements ponctuels** qui se déroulent tout au long d'une journée ou d'une semaine. Les animations et évènements sont réalisés par exemple à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, lors d'une semaine dédiée à la récupération, ou encore lors de foires, salons locaux, etc. Lors de l'édition 2013 de la SERD en France, 28% des manifestations portaient sur le réemploi.

Ces actions visent à sensibiliser les citoyens à la fois au réemploi et à la réparation, ces deux thématiques étant généralement traitées conjointement lors de ces évènements. Ces manifestations permettent d'indiquer les gestes pour prolonger la durée d'usage des produits, mais aussi de faire connaître les activités des acteurs du territoire.

Les évènements proposés sont par exemple :

- Des concours
- Des ateliers de réemploi (Ex : relooking de meubles ou de vêtements) et de réparation permettant le partage de savoir-faire
- Des journées portes ouvertes (Ex : dans les déchèteries et les recycleries)
- Des stands d'animation

**Evènements**

Roannais Agglomération a organisé un « **village du réemploi** » durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. L'objectif général était de montrer au grand public toutes les initiatives qui peuvent être mises en œuvre pour prolonger la durée d'usage des objets. Différents partenaires tenaient des stands :

- ✓ Emmaüs vendait des objets récupérés
- ✓ Acora exposait et vendait des objets de réemploi
- ✓ C3R organisait un troc grâce aux objets encombrants collectés chez les particuliers
- ✓ Envie pour la réparation de l'électroménager

La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire a lancé un **concours à destination du grand public « Déchets d'œuvre »** afin de montrer par l'exemple que chacun peut prolonger la vie d'un objet en détournant, réparant, customisant un objet délaissé. Le concours s'est clôturé dans le cadre d'un évènementiel appelé le « village de la Récup » qui a permis d'exposer les objets sélectionnés, de récompenser les lauréats, d'animer des ateliers sur la récupération (objets, carton, papier, création florale avec objets récupérables), et de promouvoir des acteurs locaux du réemploi.

- ✓ 52 objets créés dont 20 récompensés
- ✓ 3 000 visiteurs ont vu l'exposition finale

## 3.4 Les actions de démonstration et de terrain

Les actions de démonstration et de terrain visent à proposer des services et solutions de prévention pérennes par la mise en place d'actions durables ou ponctuelles mais pouvant être répétées plusieurs fois par an.

Quatre types d'actions de démonstration et de terrain sont distingués :

- Zone de gratuité
- Trocs de biens
- Collecte des invendus en fin de brocante / vide-grenier
- Développement d'une « zone de réemploi » en déchèterie

**Zone de gratuité**

Il s'agit de mettre à disposition un espace organisé et géré par des bénévoles le temps d'une journée où les citoyens peuvent, de manière volontaire et gratuite:

- Déposer des objets propres et en bon état dont ils n'ont plus besoin ;
- et/ou prendre des objets dont ils ont besoin.

Il n'y a pas de notion de « valeur » ni de limites au dépôt (sauf si l'espace de dépôt est limité) ou au retrait des objets, sauf en cas d'abus.

Afin d'éviter les abus et le potentiel gaspillage qui s'en suit, il est conseillé de par exemple :

- combiner cette action avec une action de sensibilisation
- tenir un registre des quantités déposées et prises par les différentes personnes

Les acteurs du réemploi sont souvent intégrés à cette action car cette démarche permet de leur fournir une vitrine et éventuellement de leur donner la possibilité de récupérer ce qu'il reste à la fin de la journée.

Les objectifs de cette action sont donc de :

- Promouvoir le réemploi des objets et des biens de consommation auprès du grand public
  - Lors de l'apport d'un objet : favoriser les gestes de donner, échanger. et montrer le potentiel de réparabilité
  - Lors de la recherche d'un bien : favoriser le recours à l'occasion
- Faire connaître les acteurs du réemploi du territoire

**Zone de gratuité**

**Des journées « zone de gratuité »** ont été organisées par le SMICTOM VALS AUNIS avec les associations solidaires du Pays d'Aunis de promouvoir le réemploi et de faire connaître les boutiques solidaires du Pays d'Aunis pour le dépôt et l'achat.

- ✓ plus de 4 800 personnes en 2013
- ✓ Un équilibre entre le don et la récupération (sauf le textile en surplus).
- ✓ Plus de 95% des objets ont trouvés un nouveau foyer et seront réutilisés
- ✓ Les associations solidaires commencent à voir les effets de cette action sur la fréquentation de leurs boutiques

Le SITOA a organisé une « **zone de gratuité** » sur le parking d'un supermarché afin de mesurer l'intérêt de ses habitants pour le réemploi, dans le cadre d'un projet d'implantation d'une ressourcerie.

- ✓ 600 participants en novembre 2013
- ✓ 31communes du territoire du SITOA sur 37 étaient représentées parmi les visiteurs
- ✓ 2584 kg d'objets pesés en entrée
- ✓ 440 kg d'objets repris par le Secours Populaire et 0 kg résiduels en déchèterie
- ✓ L'organisation de l'évènement sur un lieu de passage a garanti un nombre de visiteurs important

**Trocs de biens**

Cette action est une variante de la zone de gratuité, car le troc repose sur le principe du donnant-donnant : on vient avec un produit et on repart avec son produit d'origine ou avec un nouveau produit, s'il y a eu un troc. La collectivité met à disposition un espace organisé par des agents et/ou des bénévoles le temps d'une journée où les citoyens peuvent troquer des biens. Ils doivent donc arriver avec des objets en bon état qu'ils pourront échanger contre d'autres objets présents dans le stand. Il n'y a pas de notion de « valeur ».

L'objectif de cette action est de promouvoir le réemploi des objets auprès du grand public.

**Trocs de biens**

Le Sirtom du Laonnois a organisé une **journée de troc sur le thème de la culture** en 2013. L'objectif était de sensibiliser le grand public au réemploi en organisant un ou plusieurs trocs de biens culturels (livres, CD, DVD,…). Vu qu'il s'agit d'un troc, Nécessité d'avoir un stock de départ de livres, CD et DVD

- ✓ Manifestations organisées dans une bibliothèque et salle municipale
- ✓ 80 participants sur les deux journées
- ✓ 4 stands tenus par des particuliers aux côté du SIRTOM du Laonnois
- ✓ 97 kilogrammes de livres, CD ou DVD échangés ou donnés

**Collecte des invendus en fin de brocante / vide-grenier**

La collectivité organise en fin de brocante / vide-grenier la collecte des objets invendus à des fins de réemploi. Ces objets sont généralement repris par un acteur de réemploi du territoire. Un espace de collecte sécurisé et temporaire est aménagé sur un emplacement réservé par l'organisateur. Il est recommandé que cet emplacement soit facilement accessible tout au long de la journée pour les exposants. L'enlèvement des invendus peut se faire à la fin de la brocante ou plus tard (lendemain ou surlendemain).

Les objectifs de cette action sont d'une part, d'inciter les exposants à envisager d'autres solutions que la poubelle pour les objets invendus et d'autre part de faire la promotion des acteurs du réemploi du territoire.

**Collecte des invendus en fin de brocante**

La Communauté de communes du Plateau Picard organise des **collectes des invendus en fin de brocante** suite au constat que des nombreuses brocantes du territoire gênèrent des quantités importantes de déchets qui sont laissés sur place après les manifestations.

- ✓ 5 collectes réalisées entre 2010 et 2013, pour des brocantes de 60 à 140 exposants
- ✓ Environ 41 tonnes d'invendus collectés dont 2,4 tonnes réemployées dans le magasin de la recyclerie
- ✓ Environ 400 exposants sensibilisés
- ✓ Collecte appréciée par les organisateurs de brocantes, les municipalités (propreté, image positive, impact environnemental) et les exposants (moins d'objets à ramener, geste de réemploi facilité)

**Développement d'une « zone de réemploi » en déchèterie**

L'Arrêté du 26 mars 2012 prévoit que « L'exploitant peut implanter dans l'enceinte de l'installation [de la déchèterie] une zone où les usagers déposent leurs objets ou leurs mobiliers qui sont destinés au réemploi. Le dépôt dans cette zone se fait sous le contrôle d'une personne habilitée par l'exploitant et avec son accord. Cette zone est abritée des intempéries et distincte du reste de l'installation. La zone de réemploi ne dépasse pas 10 % de la surface totale de l'installation. La durée maximale d'entreposage de ces produits destinés au réemploi est fixée par l'exploitant. Elle ne peut excéder trois mois. Au-delà de cette durée, les produits entreposés acquièrent le statut de déchet et doivent être gérés comme tel. »

L'action consiste donc à implanter des bennes / caissons « réemploi » en déchèteries afin de permettre aux usagers des déchèteries, particuliers et professionnels, de donner des objets en bon état dont ils n'ont plus besoin (Ex : meubles, vêtements, livres, matériel de jardins, jouets, articles de sport, instruments de musique, etc.). Ces objets seront ensuite donnés à une structure adaptée pour que cette dernière puisse les redistribuer ou les revendre à bas prix. L'objectif principal est de détourner le maximum d'objets qui sinon, auraient été mis dans les bennes encombrants et qui seraient incinérés. L'objectif secondaire est d'augmenter la fréquentation en déchèterie.

Par ailleurs, cette action permet d'aider à la création d'une recyclerie en leur permettant de s'approvisionner auprès des déchèteries (cf. ci-dessous : action à destination des associations).

**Zone de réemploi en déchèterie**

Le Smictom du Sud-Est de l'Ille et Vilaine a équipé 10 de ses 12 déchèteries en **caissons « seconde vie »**. Le développement des caissons s'est étalé sur 3 ans et les deux plus petits sites ne sont pas équipés pour des raisons d'optimisation et de vols.

- ✓ Fin 2013, le tonnage enlevé dans les déchèteries était de 22 tonnes pour 4 déchèteries dont Vitré (la plus fréquentée)

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a mis en place une **filière réemploi** au sein de ses trois déchèteries, lors du renouvellement des marchés de déchèteries. Les usagers des déchèteries, particuliers et professionnels, peuvent donc donner des objets en bon état à une structure adaptée pour que cette dernière puisse les redistribuer ou les revendre à bas prix.

- ✓ Environ 10 t collectées par mois dans le conteneur « réemploi »
- ✓ Réduction de 6.3 % des tonnages en déchèterie entre 2012 et 2013
- ✓ Les usagers ont accueilli favorablement la possibilité de donner à une association directement au sein des déchèteries

# 4 LES ACTIONS A DESTINATION D'AUTRES CIBLES

## 4.1 Les actions à destination des scolaires et périscolaires

### 4.1.1 Les actions de sensibilisation

Ces actions ont pour objectif de sensibiliser et de mobiliser les jeunes à la prévention des déchets et au réemploi à travers d'animations ludiques. Elles se matérialisent généralement autour de créations pour un concours ou un projet (par exemple la création d'un sapin de Noël, le roi du réemploi proposé par le SMCOM du Haut-Doubs, la réalisation d'une sculpture en Plaine Commune), ou d'un jeu.

Les actions sont proposées dans des cadres scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Ces actions font participer activement les jeunes, à travers de supports de sensibilisation originaux illustrant le réemploi. Le choix de la période est important pour assurer un bon taux de participation à l'action.

**Sensibilisation des élèves**

**Création de deux jeux de sociétés** sur la prévention par le SYMEED29, à disposition des collectivités du département. Ces jeux offrent un support ludique à l'apprentissage de la prévention. Plusieurs partenaires ont été associés pour leur création : groupe de travail pour la définition du projet, collaborateur pour sa conception, illustrateurs professionnels, société pour sa fabrication.

- ✓ Création d'un jeu sur le réemploi et d'un jeu sur l'éco-consommation
- ✓ Fabrication de 600 boîtes de jeux

### 4.1.2 Les actions de démonstration et de terrain

Les actions « trocs de biens » (cf. ci-dessus à destination des ménages) peuvent cibler spécifiquement la jeunesse.

**Trocs de biens**

La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne a organisé un **troc de jouets**. Les enfants ont déposé un jouet donnant droit à une entrée pour un spectacle. Après le spectacle, les enfants ont pu récupérer un autre jouet. Le but est de sensibiliser les enfants et de promouvoir le réemploi et l'échange des jouets.

- ✓ Participation de 110 personnes dont 78 enfants

## 4.2 Les actions à destination des agents des collectivités

Les actions « zone de gratuité» et « trocs de biens » (cf. ci-dessus à destination des ménages) peuvent également s'organiser en interne, uniquement avec les agents de la collectivité.

Notons que ce type d'approche pourrait également avoir lieu dans des entreprises.

**Trocs de biens**

Metz Métropole a organisé une **opération de dons entre agents**. L'action met l'accent sur le partage, et l'échange entre agents. Ces derniers participent pour la bonne cause mais aussi car ils y trouvent leur intérêt.

- ✓ 111 visiteurs lors de la première édition et 142 lors de la deuxième
- ✓ 722 objets donnés soit 337 kg
- ✓ 420 objets récupérés par les agents soit 182 kg
- ✓ 302 objets (le reste) donné à Emmaüs soit 155 kg

La Communauté d'agglomération du lac du Bourget (CALB) a organisé une **bourse d'échange textiles/chaussures** en interne à la CALB. Il a été choisi d'ouvrir la bourse d'échange uniquement aux agents ayant ramenés des vêtements lors des jours de récupération de textile. Pour ce faire un système de ticket a été mis en place.

- ✓ 93 kg de textiles et chaussures collectés en bon état
- ✓ 50% de textiles et chaussures repris par les agents lors de la bourse d'échange
- ✓ Taux de participation à la bourse d'échange: 20%

Le Conseil Général de la Creuse a organisé une **journée « Troc tes trucs »**. Les agents déposent leurs biens à échanger le matin et reçoivent en échange des jetons, le nombre de jetons étant calculé suivant le nombre et le type d'articles déposés.

- ✓ 208 kg de biens apportés :
- ✓ 111 kg de biens troqués
- ✓ 97 kg de biens donnés à la ressourcerie de Guéret« Recyclabulle»
- ✓ 78 participants pour la première édition

Par ailleurs, les collectivités peuvent s'impliquer dans la thématique du réemploi par l'ameublement de leurs bureaux avec du mobilier de seconde main, comme l'a fait le Sictom Morestel.

## 4.3 Les actions à destination des recycleries

### Aider à la création d'une recyclerie

Les recycleries sont des établissements ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains produits / déchets tels que les encombrants, les EEE et d'autres objets divers. Leur rôle est donc de mettre en œuvre les moyens permettant de revendre un maximum d'objets / déchets (y compris la réparation si nécessaire) afin de réduire les quantités de déchets mis en ISDND[1] ou incinérés et fournir des biens à prix réduits aux citoyens. Les objets non réparables sont parfois démantelés pour en extraire la part valorisable qui suivra ensuite les filières de reprise des matériaux.
Par ailleurs, ces établissements permettent de développer l'emploi local et l'insertion professionnelle de personnes en difficulté.
Enfin, ces lieux sont souvent l'occasion d'une sensibilisation / éducation à l'environnement.

Les recycleries peuvent être installées sur le site d'une déchèterie ou hors site. Elles proposent aux particuliers d'apporter leurs objets ou d'aller les récupérer en porte-à-porte. Par ailleurs, elles peuvent s'approvisionner auprès des déchèteries soit par la mise en place de bennes / caissons « réemploi » dans les déchèteries, soit par le tri des bennes « encombrants »[2].

[1] Installation de stockage de déchets non dangereux
[2] Ces biens étant passés par le statut de déchet, il s'agit de réutilisation et non plus de réemploi.

Les collectivités peuvent aider à la création d'une recyclerie sur le territoire par différents moyens tels que des partenariats, des soutiens techniques (Ex : étude de faisabilité, mise à disposition d'un espace « réemploi » en déchèteries, cf. action à destination des ménages), des soutiens financiers (Ex : aides à l'investissement, subventions reversées en fonction des quantités valorisées), des soutiens à la communication, etc.

**Zone réemploi en déchèterie**

**Mise à disposition de conteneurs « réemploi »** pour les objets en bon état dans les déchèteries du département par le Conseil général de la Mayenne. Les compagnons d'Emmaüs viennent chercher les objets collectés pour les revendre en magasins et ainsi leur donner une deuxième vie. Emmaüs est aidé via Aide de collectivité pour Emmaüs via la mise à disposition de conteneurs « réemploi » dans 33 déchèteries du département (couvrant tous les EPCI) et un soutien financier de 40 000 € /an pour le poste du coordinateur chez Emmaüs, financé par l'EPCI, le département et la région.

- ✓ 300 tonnes d'objets collectés en 2012 par Emmaüs

## 4.4 Les actions à destination des organisateurs d'évènements

### Les actions en faveur des gobelets réutilisables

Les actions à destination des organisateurs d'évènements cherchent à apporter une aide au changement sous forme d'une solution technique de prévention pérenne. Les actions de mise à disposition des gobelets réutilisables pour les manifestations ont pour principaux objectifs, d'une part la réduction des déchets, et d'autre part l'amélioration de la propreté des espaces lors des manifestations, voire la création d'emploi local.

L'organisation de mise à disposition de gobelets réutilisables vise les manifestations sportives, culturelles, festives, associatives, etc. qui ont lieu sur le territoire local. Ces actions mobilisent généralement des partenaires locaux pour la gestion, le lavage, et/ou le stockage des gobelets. Plusieurs formes de services sont proposés en fonction des territoires : prêt de gobelets réutilisables, soutien financier pour leur location, création de structure offrant un service de location et de nettoyage, …

**Gobelets réutilisables**

Le SMTD a développé deux **services de location et de lavage de gobelets réutilisables** sur son territoire ; un premier existant proposé par l'association BIE et un second qui a été créé avec la structure d'insertion Béarn Solidarité afin de couvrir tout le territoire. Les services proposés sont clé en main pour les organisateurs d'évènement et gérés de manière autonome par les structures.

- ✓ Achat de 50 000 gobelets réutilisables avec des logos neutres (pas de date ou de nom d'évènement)
- ✓ En 2013, 115 000 gobelets loués dans 50 manifestations, soit 2 tonnes de déchets évités

La Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient a accompagné et soutenu en 2012 la **création d'un service de location lavage de gobelets réutilisables** sur le territoire, en collaboration avec le Festival Interceltique de Lorient (FIL) et un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

- ✓ 16 structures ayant fait appel au service en 2014, pour 25 évènements
- ✓ 36 843 gobelets lavés en 2014
- ✓ Taux de retour de 88% (les gobelets non rendus sont conservés par les citoyens)

# 5 LES FORMATIONS DES ACTEURS

Pour le développement d'une « zone de réemploi » en déchèterie, il est essentiel de veiller à la formation des gardiens de déchèteries. En effet, ce sont eux qui orientent les gens et ils doivent donc savoir identifier le caractère « réemployable » de biens. En tant que relais de terrain, ils participent pour une grande part à la réussite de l'action (quantité et qualité des biens déposés dans la zone de réemploi).

La formation des gardiens peut comprendre une visite des locaux des recycleries partenaires afin qu'ils comprennent les finalités du projet d'implantation d'une « zone de réemploi » et leur rôle dans le dispositif.

# 6 LES CONDITIONS DE LA REPRODUCTIBILITE DES ACTIONS

Afin d'assurer une reproduction efficace des actions de réemploi présentées ci-dessus (hors l'aide à la création d'une recyclerie), il est nécessaire de disposer d'acteurs de réemploi (cf. section 1 « les enjeux du réemploi »[3]) sur le territoire. Il est donc recommandé, dans un premier temps, de faire un état des lieux des structures de réemploi présentes sur son territoire et d'identifier la dynamique entre ces acteurs et leurs complémentarités. En effet, ces opérateurs sont l'intermédiaire entre les acteurs en possession de biens en bon état qui souhaitent s'en séparer et ceux qui souhaitent acquérir des biens de seconde main. Ils permettent donc d'assurer la collecte des biens en bon état dont veulent se séparer les acteurs (ménages, entreprises, etc.) et la revente, le don ou l'échange de ces biens. Par ailleurs, ils sont un lieu essentiel pour la démonstration et la sensibilisation au réemploi.

[3] Les structures de réemploi sont l'intermédiaire entre les acteurs en possession de biens en bon état qui souhaitent s'en séparer et ceux qui souhaitent acquérir des biens de seconde main. Il peut s'agir de :

- Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : On retrouve 3 grands réseaux spécialisés dans les ESS : le Mouvement Emmaüs, la Fédération ENVIE et le Réseau des Ressourceries. A ces réseaux s'ajoutent les œuvres caritatives telles que la Croix-Rouge française, l'Armée du Salut, et les nombreux acteurs de l'insertion ;
- Acteurs de l'occasion représentés par les journaux de petites annonces, les sites internet de mise en relation, les vide-greniers, les brocantes, les dépôts-ventes, les revendeurs ainsi que les manifestations ponctuelles telles que les bourses aux vêtements.

Si les structures n'existent pas, il est recommandé de commencer par identifier et mettre en relation les potentiels acteurs du réemploi afin d'étudier la possibilité d'en créer une ou plusieurs.

Par ailleurs, il est recommandé de se poser les questions suivantes avant de mettre en place une action :

- Quels sont les partenaires à associer pour l'action (CMA, associations, entreprises, écoles, etc.) ?
- Quelle est la période de réalisation qui maximiserait le nombre de personnes touchées par l'action (Ex : organiser une action à destination des écoles en ) ?
- Quel est l'emplacement / l'endroit qui assurera la meilleure visibilité de l'action ?Quels sont les risques de comportements abusifs (Ex pour les zones de gratuité : étant donné le caractère gratuit des biens, il y a un risque de reprise abusive d'un grand nombre d'objets, qui au final ne seront pas réemployés) et quelles pourraient être les solutions pour éviter les abus ?

**Les coûts des actions** présentées dans cette synthèse sont assez variables. Ils peuvent se limiter à la fourniture du matériel et l'implication en temps de l'animateur prévention, en relayant les initiatives. Mais les coûts peuvent être plus élevés lorsqu'il s'agit, par exemple, de soutiens financiers importants pour la création d'une recyclerie.

# 7 POUR ALLER PLUS LOIN L'ADEME VOUS PROPOSE

Au-delà des liens proposés dans le texte ci-dessus, de nombreuses ressources existent pour aider chacun des acteurs à agir.

Les ressources ADEME :

- Le site **OPTIGEDE®** qui réunit
  - D'autres fiches action-résultat sur le thème du réemploi
  - La boîte à outils pour le réemploi et la réparation (RRR)
  - La boîte à outils pour les opérations témoins : kit, outils
- Le site de l'ADEME et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie « **réduisons nos déchets** ».
- Le site ademe.fr – Expertise Déchets – Réemploi-réparation
- Le site de l'ADEME « Eco-citoyens»
- Le rapport « Actualisation du panorama de la deuxième vie des produits en France », édition 2014, ADEME
- Le rapport « Perceptions et pratiques des français en matière de réemploi des produits », édition 2014 - ADEME
- Le rapport « les Français et le réemploi des produits usagés – enquête 2012 », édition 2012, ADEME
- Le guide « Réduire ses déchets et bien les jeter », édition 2014 - ADEME.
- Le recueil des interventions des 1ère Assises nationales du réemploi, édition 2010 - ADEME
- Le recueil des interventions des 2ème Assises nationales du réemploi, réutilisation, réparation, édition 2012 - ADEME
- Le recueil des interventions des 3ème Assises nationales du réemploi, réutilisation, réparation, édition 2014 - ADEME
- L'annuaire des structures de réemploi et de réutilisation sur le site SINOE® déchets de l'ADEME

Autres ressources :

- L'annuaire régional du réemploi en Île de France élaboré par le Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers et la Région Ile-de-France
- Le site de la Semaine Européenne de la réduction des déchets (SERD)
- Le rapport « bilan de l'édition 2014 de la SERD en France »
- La plate-forme Matelo de mutualisation du matériel pour les éco-événements (notamment gobelets réutilisables)

# 8 FICHES « OPERATIONS EXEMPLAIRES »

Les fiches opérations exemplaires sont disponibles sur le site optigede.fr®
http://www.optigede.ademe.fr/operations-exemplaires-plans-programmes-prevention

| Titre de l'action | Collectivité | Région |
|---|---|---|
| Zone de gratuité | SITOA | Rhône- Alpes |
| Gobelets réutilisables | Lorient | Bretagne |
| Locaux réemploi en déchèterie | Communauté de communes Cœur Côte Fleurie | Basse-Normandie |

## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr